Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 37 (1901)

Heft: 31-32

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 20.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

XXXVIIme ANNÉE

N° 31-32.

LAUSANNE

10 Août 1901.

L'ÉDUCATEUR

(L'Éducateur et l'École réunis.)

Eprouvez toutes choses et retenez
ce qui est bon.

SOMMAIRE : *Rôle de l'abstraction dans l'enseignement de l'histoire. — Fondation Berset-Muller. — Chronique scolaire : Cours fédéral de gymnastique pour instituteurs. Allemagne. Quelques expériences à l'Ecole enfantine. — Bibliographie. — Partie pratique : Botanique pratique : La mauve. — Géographie locale : La cour. — Géométrie : Pour les maîtres. — Tableau d'instruction civique. — Gymnastique pour jeunes filles.*

ROLE DE L'ABSTRACTION DANS L'ENSEIGNEMENT DE L'HISTOIRE

Encore essoufflé par l'ascension des Escaliers-du-Marché, le voyageur à Baedecker sonne le concierge de la cathédrale de Lausanne ; il grimpe héroïquement sur la plus haute plate-forme, arpente la grande nef, fait le tour de l'édifice, dirige son lorgnon vers la flèche en exclamant quelques *Beautiful !* après quoi il s'en va, content d'avoir « visité » notre superbe édifice national.

L'artiste, le connaisseur, ou simplement le voyageur sérieux, procède tout autrement. Il apprécie à son approche de Lausanne le charme des grandes tours gothiques se détachant sur le bleu du ciel, faisant planer sur la ville et sur ses environs leur égide protectrice ; il visite l'édifice de près, sans doute, attentivement, sérieusement ; il se pénètre de sa majesté grandiose. Mais il ne prétend pas encore le connaître à fond ; il constate, par exemple, que la cathédrale se présente sous des aspects très divers selon qu'on la voit de la Riponne ou de l'Hôpital, du Grand-Pont ou du Signal, selon que le soleil en dessine, dans leurs moindres détails, les merveilleux contours, que le couchant l'embrase de ses feux, ou que la lune encore, en lui faisant une auréole de mystère, la caresse de ses reflets argentés.

Gardons-nous d'être, en enseignement, l'Anglais à Baedecker. La connaissance pure et simple d'un sujet ne suffit pas à l'élève ; il faut encore en tirer le meilleur parti possible pour le développement de ses facultés, d'abord, puis en vue de rendre plus facile, plus agréable, plus efficace l'étude des sujets suivants du programme ; le savoir, une fois acquis, doit être mis en valeur, devenir disponible pour les usages auxquels on le destine. On est géné-

néralement d'accord sur ce point aujourd'hui, car à quoi servirait-il à quelqu'un d'être le propriétaire de grands domaines si une culture intelligente ne les rendait productifs ?

Il est vrai de dire que dans bien des cas ce travail d'abstraction se fait en quelque sorte spontanément dans le cerveau de l'élève, par suite du mécanisme naturel de la pensée ; les qualités et les défauts d'un personnage, la morale d'un récit, la loi se dégageant d'un ensemble de faits, lui sont souvent évidents sans qu'un moment spécial de la leçon vienne les mettre en relief. Mais de même qu'un terrain abandonné à lui-même se couvrira de la végétation la plus disparate, de même nous risquons de transformer l'intelligence de nos élèves en un champ de jachères ou en une forêt vierge, si nous abandonnons le travail d'abstraction à la seule nature ; souvent nous trouverons des chardons là où nous croyions avoir semé de bon froment, des broussailles là où nous avions planté un chêne.

C'est donc avec raison que la didactique générale prescrit une étape d'abstraction comme suite à l'exposition d'un sujet. Nous remarquerons cependant que ce serait en vain que l'on voudrait abstraire là où il n'y a rien à abstraire ; que seule une matière riche, féconde, se prête à ce travail. L'exposition, en outre, doit être construite en vue de ce moment important ; plus les élèves auront été actifs, plus les connaissances nouvelles auront été bien ordonnées, plus le travail d'abstraction s'accomplira facilement. Enfin, ce serait une erreur de vouloir tirer d'un sujet absolument tout ce qu'il peut donner ; mieux vaut se borner aux traits essentiels, de façon qu'ils ressortent mieux.

Nous voudrions examiner ce que doit être cette étape dans les enseignements narratifs, spécialement dans celui de l'histoire ; aucune branche d'étude ne permet plus que celles-là de revenir souvent sur des leçons passées, de comparer des faits nouveaux à des faits anciens ou même à des faits actuels, si l'on oppose, par exemple, la situation du peuple ou l'état du pays à une époque donnée, à ce qu'ils sont aujourd'hui, ou si l'on substitue des êtres réels aux personnages d'une fable.

Cela nous engage à distinguer deux espèces de déductions abstraites : celles qui résultent de l'étude d'un seul sujet d'une part, puis celles qui émanent de tout un ensemble de sujets, peut-être même du cours tout entier, d'autre part. L'analyse du caractère d'un personnage, le jugement de ses actes, les conséquences immédiates d'un fait, rentrent dans la première catégorie ; à la seconde se rattacheraient entre autres les généralisations à propos de certains sujets d'une importance spéciale, terminant une période ; nous citerons dans le nombre la chute de l'empire romain, le dernier roi de Bourgogne, Rodolphe de Habsbourg, les événements de 1315, l'entrée de Berne dans la Confédération, etc. Beaucoup de généralités s'imposent par analogie, d'autres par antithèse ; une bataille, un traité, un personnage marquant, un acte de dévouement, rappellent d'autres événements semblables ou contraires,

suggèrent des comparaisons intéressantes d'où se dégagent tout naturellement des abstractions utiles à retenir.

Quelle que soit la branche d'étude à laquelle on applique les données qui précèdent, le travail d'abstraction comprendra deux moments.

Le premier est encore aux trois-quarts concret : c'est une *association* des choses connues d'après leur nature. Pour avoir quelque valeur, elle doit être l'œuvre des élèves plus que du maître ; celui-ci ne fait pas suggérer à ceux-là la comparaison qu'il attend d'eux ; désigner l'un des éléments suffit dans la plupart des cas. Connaissez-vous, dira-t-il, un événement semblable, un personnage qui s'est trouvé dans une situation analogue ? Ou bien, si les éléments de l'association sont tirés du sujet lui-même, les qualités et les défauts de tel héros, les causes et les efforts, les personnes (amies ou ennemies), les lieux, les événements dans l'ordre chronologique, etc., viendront se grouper sous la rubrique qui leur convient. Au reste, gardons-nous de donner une formule de ce travail ; l'association sera la meilleure lorsqu'elle aura surgi de la façon la plus naturelle, la plus spontanée dans l'esprit de l'élève.

Les éléments de la comparaison étant mis en présence, on passera à l'examen des rapports et des différences ; on pourra même rechercher le pourquoi de ces rapports et de ces différences. Il est toute une philosophie élémentaire de l'histoire beaucoup plus à la portée qu'on ne le croit des enfants eux-mêmes. Les mœurs du temps expliquent les hommes ; elles ne les disculpent jamais entièrement du mal commis, il est vrai, mais elles peuvent les excuser en partie ; placer les héros de l'histoire dans le milieu où ils ont vécu est difficile certes ; ce n'est pas impossible, surtout avec un programme bien conçu. On habitue ainsi l'enfant à la tolérance, à cette charité dans les jugements qui ne condamne jamais sans avoir recherché avec soin toutes les circonstances atténuantes.

L'association peut aboutir à de simples constatations bonnes à retenir pour l'intelligence du sujet, ou bien elle peut appeler un jugement moral. Dans l'un et dans l'autre cas un *résumé*, une *systématisation*, pour employer le terme scientifique, s'impose. C'est le second acte de l'abstraction : autant d'associations, autant de résumés, ceux-ci donnant la formule concise de celles-là.

Tant qu'il s'agit de simples constatations, le résumé n'est nullement difficile à établir, et le maître peut le pousser aussi loin qu'il le jugera nécessaire pour compléter son exposition et préparer la voie au savoir nouveau sans engendrer l'ennui. Mais dès que l'on entreprend d'utiliser la matière narrative pour la culture morale de l'élève, la question se complique singulièrement ; une réaction assez vive se dessine même, à l'heure actuelle, contre cette façon d'enseigner l'histoire et contre l'abus du précepte comme systématisation morale. Les numéros de février et mars 1901 des *Seminar-Blätter* renferment sur cet objet un article suggestif. Ce procédé, dit en substance son auteur, fausse la notion de l'histoire, qui n'est

pas une leçon de morale ; cette branche a d'ailleurs une valeur propre qu'il ne faut pas ignorer, et qui découle de la simple connaissance des faits; une analyse des caractères et des actes, des causes et de leurs effets, se justifie ; mais qu'on n'attende pas du précepte tiré d'une leçon d'histoire un effet moral efficace : c'est pur verbiage.

Cette réaction ne nous surprend pas ; les articles de certains journaux pédagogiques, allemands, ainsi que des leçons auxquelles nous avons assisté, nous ont souvent laissé perplexe sur le profit qu'on peut attendre d'une analyse par trop minutieuse des caractères et des faits historiques, ainsi que des enseignements qu'ils peuvent renfermer; une raison suffit à elle seule pour nous engager à être prudents dans ce domaine : c'est la difficulté d'être impartial.

Il faut cependant, pour éviter toute équivoque, distinguer ici entre l'histoire biblique et l'histoire profane ; la première a une tendance moralisatrice permanente que ne possède pas la seconde. Ne tombons pas dans l'excès contraire en bannissant le précepte de tous les enseignements narratifs, sans distinction. Puis la citation, la maxime qui découle de la comparaison de plusieurs faits est-elle de si peu de valeur ? La loi de Moïse, les proverbes de Salomon, ces préceptes modèles n'ont-ils pas réveillé mainte conscience ? la main de plus d'un voleur n'a-t-elle pas reculé au souvenir de cet adage : Bien mal acquis ne profite pas ? Et dans le domaine patriotique, ne vaut-il pas la peine d'isoler, pour la mettre plus en relief, telle parole mémorable, bien propre à suggérer de nobles sentiments et à susciter, espérons-le, de nobles actions ? Si, par la leçon d'histoire, nous avons l'occasion de démontrer le bien fondé de ce qu'on a appelé la sagesse des nations, pourquoi la négliger ?

C'est moins le précepte en lui-même que son emploi mal à propos, qu'il faut éviter. La voie à suivre est indiquée par la nature des sujets. L'étude d'un grand nombre d'entre eux est pure affaire de raison et de mémoire ; laissons, pour ceux-là, tout précepte à part ; ce serait vraiment du verbiage inutile. Mais si le sentiment, trait-d'union indispensable entre la raison et l'action, a vibré dans la leçon, qu'un précepte vienne graver l'empreinte de cet heureux moment dans la mémoire ; car le dévouement, le sacrifice, l'amour du sol natal, l'amour du prochain, la recherche désintéressée de la vérité, du bien de la patrie, et autres vertus essentielles que maints traits d'histoire enseignent si bien, veulent être *sentis* pour avoir sur l'âme de l'élève un effet réel.

L'auteur de l'article précité voudrait que les résumés découlant d'un récit historique fussent classés sous trois rubriques distinctes : historique, morale et ayant rapport à la civilisation. A la première se rattacheraient les associations deséléments du sujet, soit entre eux, soit avec d'autres, et les résumés qui s'y rapportent ; la seconde comprendrait l'analyse du caractère des personnages prin-

cipaux et de leurs actes ; la troisième enfin ferait ressortir certains traits typiques qui peignent une époque : aspect du pays, costumes, armes, mœurs, édifices, classes de population, etc.

Cette division nous paraît heureuse ; mais ce qui importe avant tout c'est d'être d'accord sur le principe en lui-même ; les détails de son application peuvent être laissés aux soins du maître. On peut rester indépendant à l'égard des systèmes et des méthodes ; l'acquisition des connaissances est pourtant liée à des lois ; les ignorer de parti-pris serait fermer les yeux à la lumière.

La multiplicité des branches est un des dangers qui menacent l'école future ; on nous a parlé plusieurs fois d'un cours spécial de morale ; or, que pourrait-il être, sinon l'abstraction de tous les enseignements narratifs ? et si le travail d'abstraction fait corps avec ces enseignements, pourquoi un cours spécial ? On a beaucoup attendu aussi des leçons de civisme, avec énumération obligée des droits et des devoirs des citoyens, des autorités, des fonctionnaires et de leurs attributions ; la maigreur des résultats a surpris ; pourquoi oublier que l'instruction civique est l'abstraction de l'enseignement historique ? La tâche du cours spécial ne peut être que d'ordonner les matériaux fournis par l'expérience de l'enfant et par les leçons d'histoire.

Considéré sous son véritable aspect, le problème de l'abstraction simplifie donc la structure des programmes. Plus encore : bien résolu, il évite beaucoup de déconvenues dans les résultats. Moitié par nécessité, en raison du grand nombre des branches, moitié par désir de remplacer une étude répétée mais superficielle, par une étude unique mais fondamentale, les auteurs des nouveaux programmes ont abandonné le procédé par « cercles concentriques ». Cette réforme ne peut être efficace que si un soigneux travail d'abstraction vient servir de lien aux connaissances.

Ces faits suffisent à démontrer l'importance du sujet dont nous avons abordé l'une des multiples faces.

ERNEST BRIOD.

FONDATION BERSET-MULLER

Nos lecteurs nous sauront gré de publier aujourd'hui le Règlement sur l'organisation de la dite fondation, tel qu'il vient d'être adopté par le Conseil fédéral sur la proposition de son Département de l'Intérieur, qui avait confié lui-même la rédaction de l'avant-projet à la Commission fédérale de la fondation Berset-Müller.

Règlement sur l'organisation de la fondation Berset-Müller. (Du 16 juillet 1901). Le Conseil fédéral suisse, sur la proposition de son Département de l'Intérieur, arrête :

Dispositions générales.

Article premier. La fondation Berset-Müller, créée par testament de Mme Marie Berset-Müller, du 2 mars 1894, a pour but l'institution, sur la propriété du Melchenbühl, près de Muri (Berne), d'un asile destiné aux personnes âgées et hono-

rables, de toute confession chrétienne, de nationalité suisse ou allemande, ayant rempli pendant au moins vingt ans en Suisse les fonctions de maître ou de maîtresse d'école, d'instituteur ou d'institutrice, ainsi qu'aux veuves de maîtres ou d'instituteurs, la condition de vingt années de fonctions, en ce qui concerne ces dernières, n'étant exigée que de leurs maris.

Art. 2. Les dépenses de l'établissement seront couvertes par les revenus de sa propre fortune et par la finance d'entrée des pensionnaires.

Le Département fédéral des finances gère les capitaux appartenant à l'établissement, d'après les prescriptions établies pour l'administration de la fortune de la Confédération.

Art. 3. Le Conseil fédéral a la surveillance de l'établissement et la fait exercer par son Département de l'Intérieur.

Pour l'organisation et le fonctionnement de l'Asile, il est institué :

a) Une commission d'administration de 5 membres;

b) Un directeur ou une directrice.

Droits et obligations de la commission d'administration.

Art. 4. Les membres de la commission d'administration sont nommés par le Conseil fédéral pour une période de trois ans. Ils sont immédiatement rééligibles.

Le Conseil fédéral désigne le président de la commission. Cette dernière nomme dans son sein un vice-président et un secrétaire.

Art. 5. La commission d'administration se réunit une fois par trimestre, sur convocation de son président. Elle peut se réunir plus souvent si les besoins l'exigent.

Ses membres reçoivent des jetons de présence et des indemnités de route, comme les membres des autres commissions fédérales.

Art, 6. La commission élabore les règlements de service de l'Asile, qui sont soumis à l'approbation du Département de l'Intérieur.

Elle fait des propositions au Conseil fédéral pour la nomination du directeur ou de la directrice.

Elle fixe les appointements du personnel de l'Asile.

Elle prononce sur l'acceptation des pensionnaires en tenant compte du nombre de ceux-ci fixé par le Département de l'Intérieur d'après les ressources de l'Asile.

Elle doit aviser le Département de l'Intérieur de l'entrée et de la sortie de tout pensionnaire.

Elle présente chaque année au Département un rapport de gestion.

Elle contrôle les dépenses de l'établissement.

Elle donne un préavis au Département sur les dépenses demandées pour achat et réparation de mobilier, linge et ustensiles, de même que sur les réparations et changements à l'immeuble qui pourraient lui paraître utiles.

Art. 7. Les décisions de la commission sont prises à la majorité des membres présents, qui doivent être au moins au nombre de trois. La voix du président ou de son remplaçant est prépondérante.

Art. 8. Il est dressé un procès-verbal succinct des délibérations. Ce procès-verbal doit être signé par le président et le secrétaire.

Art. 9. Les rapports au Département et les autres pièces ayant une importance spéciale doivent porter les signatures du président et du secrétaire de la commission. Les lettres courantes peuvent être signées par l'un ou par l'autre, après entente sur leur contenu.

Art. 10. Le président et le secrétaire de la commission d'administration forment, avec le troisième membre dont le domicile est le plus rapproché de Berne, le bureau chargé plus spécialement de la surveillance des services intérieurs dans l'Asile.

Le Bureau se réunit au moins une fois par mois, pour rapport sur la marche de l'établissement.

Les membres du bureau sont indemnisés à raison de six francs par séance.

Art. 11. Le bureau a pour attributions :

a) De donner un préavis sur toutes les questions à soumettre à la commission ;

b) De s'assurer que les pensionnaires sont convenablement traités et que l'ordre règne dans l'Asile ;

c) De visiter l'établissement le plus fréquemment possible, pour y entretenir de bons rapports entre le personnel et les pensionnaires, de même que parmi les pensionnaires ;

d) De veiller à ce que le budget des dépenses fixé par le Département ne soit pas dépassé ;

e) De mettre en circulation parmi les membres de la commission les dossiers des postulants, avec un préavis sur leur admission.

Art. 12. Le président de la commission d'administration est le représentant de la Fondation vis-à-vis des tiers dans toutes les affaires litigieuses et non litigieuses.

Attributions et obligations du directeur.

Art. 13. Le directeur de l'Asile est nommé pour trois ans par le Conseil fédéral ; il est rééligible à l'expiration de ses fonctions.

Il gère l'établissement et en tient la comptabilité sous la surveillance du bureau.

Il perçoit, comme tel, du Département fédéral des finances, les fonds nécessaires pour les achats dont l'établissement a besoin.

Un règlement spécial sera édicté sur la tenue de sa caisse et de sa comptabilité.

Il doit fournir le cautionnement fixé par ce règlement.

Il touche les finances d'entrée des pensionnaires et en verse le montant à la caisse fédérale.

Il restitue à leurs héritiers ou à leurs ayants cause les effets des pensionnaires décédés.

Il engage, d'accord avec le bureau, les gens de service indispensables et les congédie quand c'est nécessaire.

Il prend toutes les mesures propres à assurer la bonne marche du service intérieur de l'établissement et veille à ce que l'ordre règne dans l'asile.

Art. 14. Le traitement du directeur est de 2000 francs par an, au minimum. outre son entretien et celui de sa famille. Ce traitement est fixé lors de sa nomination.

Pensionnaires.

Art. 15. Suivant les dispositions testamentaires, ne pourront être admises dans l'asile ni les personnes âgées de moins de cinquante-cinq ans, ni les personnes malades, mais seulement celles qui jouissent d'une bonne santé pour leur âge.

Art. 16. Toute personne admise comme pensionnaire dans l'établissement aura à payer une finance d'entrée de 300 francs. Cette somme restera acquise à l'Asile, même dans le cas où la dite personne viendrait, plus tard, à le quitter.

Art. 17. Un règlement spécial déterminera les conditions d'admission des pensionnaires et leurs rapports vis-a-vis de l'Asile.

CHRONIQUE SCOLAIRE

XIVme cours fédéral de gymnastique pour instituteurs. — Le cours de perfectionnement pour instituteurs de la Suisse romande aura lieu à Lausanne,

cette année, du 23 septembre au 12 octobre. C'est par erreur que notre communiqué du précédent numéro (page 460) indiquait le 13 septembre.

ALLEMAGNE. — **Journaux scolaires.** Un regard en arrière est toujours instructif. Il faut donc applaudir à une revue pédagogique allemande, les *Pädagogische Blätter* qui, ayant célébré la vingt-cinquième année de sa fondation, a profité de ce jubilé pour établir une table des matières des principaux articles publiés jusqu'à aujourd'hui.

Cette revue a été fondée par un pédagogue dont le nom est révéré de tous ceux qui vouent leur vie à l'école primaire et à l'éducation du peuple, *Kehr*, auteur d'un grand nombre d'ouvrages de pédagogie. Nous voudrions, en passant, recommander ses *aphorismes*, l'un des plus intéressants, parfaitement à la portée des jeunes instituteurs, élèves de nos Ecoles normales, puisque dans le cours de leurs études ils ont étudié l'allemand avec soin.

Mais, hâtons-nous de le dire, les *Pädagogische Blätter* ont un public spécial; elles sont destinées aux professeurs des Ecoles normales. L'Allemagne compte, en effet, un nombre assez grand de ces établissements pour que le corps enseignant de ces écoles ait un organe à son usage. Par contre, chez nous le besoin d'une telle revue ne se fait nullement sentir.

Il est fort intéressant de lire dans le catalogue des *Pädagogische Blätter*, les titres des articles parus pendant ces vingt-cinq ans. On voit alors combien de questions soulèvent l'instruction et l'éducation des jeunes gens qui se destinent à l'enseignement. En voici quelques-uns d'une portée générale : *l'art en éducation, — l'idée et l'élocution, — l'origine de l'intérêt qu'on apporte à l'étude, — la colère, la honte, le repentir, — éducation et christianisme, — les bases de la vraie culture, — l'éducation de la liberté individuelle, — l'école à l'aide de la maison paternelle, — étude sur l'origine et la cause de l'ennui, — la gaîté à l'école, — non pour l'école, mais pour la vie.*

Tous ces articles sont empreints de l'esprit du philosophe Herbart. J'en trouve même un avec le titre : *les idées de Herbart-Ziller à l'école primaire.* Cela nous permet de conclure que les instituteurs, en Allemagne, sont en grande majorité formés dans cet esprit, que l'enseignement primaire y est tout imprégné de la pédagogie du célèbre philosophe.

Les articles des *Pädagogische Blätter* me paraissent être parfois très abstraits. Nous aimons, nous Romands, à voir nos élèves entre les lignes, et nos classes au bout de notre plume. Cela dit sans vouloir nous enorgueillir, car nos voisins d'Allemagne ont, à leur tour, des qualités éminentes que nous ne voudrions pas mettre en doute.

Il me semble que l'on peut faire quelquefois la même remarque à l'endroit de quelques articles d'un autre journal, *l'Allgemeine Lehrerzeitung,* évidemment très répandu, non seulement en Allemagne, mais au dehors. Cela est d'autant plus probable qu'on peut y lire par le menu des renseignements, des actualités de tous les pays avoisinants. Il tient, en outre, haut et courageusement la bannière de ralliement des instituteurs de toute l'Allemagne. Grâce au grand nombre d'abonnés, la Rédaction est à même d'ouvrir des concours, d'offrir des primes. L'*Educateur* n'y arriverait jamais sans doute, le nombre d'abonnés qu'il peut recueillir étant trop faible. Heureux serions-nous si la Rédaction arrivait à réaliser le vœu qu'elle a exprimé un jour : fournir à ses lecteurs un numéro aussi copieux qu'elle le désirerait. Peut-être que la participation de tous les collègues lui aidera à arriver à ce beau résultat, que nous préférons certainement aux primes.

Il est peut-être intéressant de dire qu'à la suite d'un concours, on a publié ces derniers jours, dans *l'Allgemeine Lehrerzeitung*, un article sur le droit de l'instituteur d'administrer des punitions. Nos jeunes collègues sont sans doute tous à même de le lire. Peut-être que l'un ou l'autre voudra bien le rendre accessible à

ceux de nous pour qui l'allemand offre encore quelques difficultés. Demander le numéro 34 du 20 août dernier.

Les *Pädagogische Blätter* paraissent à Weimar ; *l'Allgemeine Zeitung* à Leipzig ; la *Volksschule*, par contre, paraît à Stuttgart. C'est l'organe de *l'association des maîtres primaires du Würtemberg*. Vous lui trouveriez, comme à notre *Educateur*, quelque chose d'avenant, suivant l'avis de quelqu'un, femme de lettres, je crois, qui disait que la première impression que lui faisait un livre ou un journal, venait de son extérieur, du papier, de l'impression, de la page bien ou mal établie, des marges habilement mesurées.

Les collaborateurs, étant membres du corps enseignant primaire, traitent des sujets d'une utilité immédiate : des questions de pédagogie, de psychologie, d'hygiène scolaire. L'un d'eux relève l'influence de l'école populaire dans le domaine de l'économie politique.

Voici encore un autre travail qui ne manque pas d'attrait : *Pourquoi les parents de position plutôt modeste réussissent-ils souvent si bien dans l'éducation de leurs enfants ?*

La *Volksschule* est, en outre, un vaillant journal, toujours sur la brèche quand il s'agit de défendre les intérêts des instituteurs.

Le *Lehrerheim*, aussi de Stuttgart, est plus hardi encore. Il défend le terrain pas à pas. De tels champions sont d'autant plus nécessaires dans ce pays que les instituteurs sont complètement exclus de l'inspectorat. Ils ont une manière à eux, des plus honorables, de s'en dédommager : bon nombre de pasteurs, de professeurs, et de hauts employés sortent de leurs modestes familles. Tels le pédagogue *Palm*, professeur à l'Université de Tubingue, auteur d'un traité de pédagogie, où il y a des pages à noter. L'une d'elles, entre autres, ayant trait au mariage de l'instituteur, devrait être lue et commentée par tout jeune collègue, ayant à cœur de se fonder un foyer.

Les *Pädagogische Blätter aus Süd-Deutschland für Erziehung und Unterricht* paraissent aussi à Stuttgart. Elles sont rédigées par un haut dignitaire de l'Eglise wurtembergeoise, et elles recrutent bon nombre de collaborateurs dans le corps pastoral. La vocation de pasteur et celle d'instituteur, en effet, ne sont pas si étrangères l'une à l'autre.

Cette collaboration serait donc d'un excellent augure, si elle ne s'expliquait déjà par le fait que la loi scolaire du Wurtemberg remet l'inspectorat des écoles primaires d'une manière absolue à la haute autorité ecclésiastique et au pasteur de la paroisse. Chez nous, la sympathie que les pasteurs témoignent à l'école n'a rien d'officiel ; elle a uniquement son origine dans l'intérêt qu'ils portent à l'éducation de la jeunesse. Le *Semeur vaudois* publiait, en son temps, quelques lignes sur l'entente cordiale, affectueuse, de chrétien à chrétien, qui, suivant les circonstances et les caractères, peut s'établir entre pasteur et instituteur.

C'est au même titre qu'il faut signaler les *Neue Blätter*, la *Württembergische Schulzeitung*, journal officiel, sorte de feuille d'avis scolaire.

Le *Lehrerbote* a, de même, son siège dans la capitale du royaume. C'est l'organe de la *Société évangélique des instituteurs*. Nous avons, dans le canton de Vaud, une société analogue, la *Société évangélique d'éducation*. C'est à elle que nous devons le beau travail de notre collègue E. Briod : Les *bases de la pédagogie éducative*. Si elle avait son organe à elle, ce mémoire n'aurait été lu que par une faible partie des fidèles de l'*Educateur*. On voit que si la séparation peut sembler légitime à quelques-uns, elle n'a pas tous les avantages de l'union, de l'unification. Nous en faisons l'expérience en ce moment, depuis la fusion de nos différentes revues scolaires.

Ces journaux, de même que ceux que nous avons vus ailleurs, diffèrent en un point essentiel de l'*Educateur* d'aujourd'hui et de l'*Ecole* d'autrefois. Vous y chercheriez en vain ce que nous appelons la *partie pratique*. Vous n'y trouveriez

donc ni dictées, ni sujets de composition, ni leçons de choses, ni exemples de calcul ou de comptabilité, etc.

Auquel des deux systèmes donner la préférence ? Le nôtre a un grand avantage : parfois les correspondants sont très heureusement inspirés. Grâce à la publicité, le journal scolaire peut se communiquer à un certain nombre de collègues et beaucoup d'écoles en profitent. D'autre part, il permet de publier des fragments empruntés aux manuels et aux livres paraissant chez nous ou ailleurs. L'inconvénient consisterait à répandre avec trop d'indulgence des essais trahissant l'inexpérience ou des idées étrangères à un enseignement vraiment éducatif.

Les journaux pédagogiques de nos voisins d'outre-Rhin ne se sont, semble-t-il, jamais sentis appelés à fournir à leurs lecteurs ce qu'on pourrait appeler la *pâtée scolaire*. — Les manuels d'Allemagne sont-ils assez riches pour fournir à l'instituteur à chaque heure, au moment donné, ce dont on a besoin dans une classe d'un bout à l'autre de l'année, à tous les degrés de l'enseignement ? Dans tous les cas, ils sont légion.

Dans notre pays, nous n'avons peut-être pas toujours été gâtés, mais, à l'heure qu'il est, certains de nos manuels nous mettent à coup sûr au niveau de nos collègues de langue allemande. Ainsi, nous pouvons opposer à ce qu'ils ont de de meilleur les manuels Rosier, mines inépuisables, d'autant plus précieuses qu'en les exploitant, nous attaquons résolument le programme que nous avons à remplir.

Un jour ou l'autre, nous aurons pour d'autres branches des manuels de même valeur.

Pour l'enseignement de l'histoire sainte, par exemple. Dans celui-ci, on trouverait à côté du sujet étudié tout ce qui pourrait l'éclaircir, l'illustrer : notes d'histoire, de géographie ; des détails divers ; des pensées, des proverbes ; des fragments de poésie, des passages bibliques, de petits commentaires. Que sais-je ? N'avons-nous pas assez d'hommes instruits, savants, pieux, pour se mettre à l'œuvre ?

Ainsi, à propos de la *Création*, quelques pages de l'illustre Flammarion, tirées de son bel ouvrage : *Le monde avant la création de l'homme*, serviraient de complément au récit biblique et en diraient plus que la parole du maître.

L'éducation religieuse de la jeunesse gagnerait certainement à l'emploi d'un manuel semblable et ainsi l'Histoire sainte servirait plus. Le manuel d'histoire suisse est en préparation. Il sera le bienvenu.

Parlons encore d'une nombreuse association d'instituteurs continuant, après la sortie de l'Ecole normale, leurs études d'histoire naturelle. Le titre de leur organe est des plus séduisants : *Aus der Heimat*. Il me paraît contenir des études sur des choses vues, observées, que le lecteur peut constater à son tour, s'il est attentif et studieux. Si jamais l'*Educateur* arrive à étendre son format, nous aurions bientôt, je crois, un équivalent de ce périodique.

Dans la *Partie pratique*, l'*Educateur* nous offre, du reste, quelques jolies études du genre de *Aus der Heimat*. H. Quayzin.

Quelques expériences à l'Ecole enfantine. — Ne gâtons point nos enfants en leur faisant toutes leurs fantaisies, en écoutant tous leurs caprices ! N'en faisons pas de petits volontaires. Cependant tâchons, à l'école enfantine tout au moins, de comprendre leurs désirs et de satisfaire leurs goûts. Faisons-leur donc faire ce qu'ils *aiment*, le travail auquel ils prennent plaisir !

Mais, nous dira-t-on, n'arrive-t-il pas maintes fois dans la vie, que l'on doit faire ce que l'on n'aime pas ? ne serait-il pas bon que l'enfant de bonne heure fît cette expérience ? Il la fera néanmoins : il rencontrera des difficultés sur son chemin ; mais, par le fait qu'il *aime* l'ouvrage qu'on lui a mis entre les mains, il pourra vaincre ces difficultés.

L'enfant n'est-il pas d'ailleurs semblable à nous? ou plutôt ne lui ressemblons-nous pas? Supposons, par exemple, une jeune fille que ses parents obligent à apprendre la broderie : elle n'*a jamais aimé* le dessin, ne sait pas assembler les couleurs et est inhabile de ses doigts. Quelle triste brodeuse elle donnera! Alors qu'*aimant* la musique, profitant de tous ses loisirs pour cultiver cet art, elle eût pu devenir un jour musicienne!

Chez nous, où l'enfant commence à fréquenter l'école à 5 ans, efforçons-nous, dans ces deux premières années, de lui faire *aimer* l'école. Pour cela, faisons davantage de ces exercices physiques, jeux, rondes, marches, qui plaisent à l'enfant, qui répondent à son besoin d'activité et de mouvement. Multiplions et varions — le matériel de Frœbel s'y prête fort bien — ces occupations manuelles d'une si grande importance pour nos petits. Multiplions encore les occasions de parler avec lui, de le faire observer, généraliser (en dehors des leçons de choses) par les exercices de langage, qui, à l'école enfantine, devraient être plus fréquents dans les deux divisions. En revanche, ne nous pressons pas pour ce qui, à six ans, captive peu son imagination, *la lecture*.

Cet enseignement pourrait mieux être mis à sa portée, si nos écoles avaient les « jeux de lettres mobiles » connus sans doute de tous. L'enfant, ayant à palper des caractères sur carton, est plus intéressé, ce travail n'étant plus abstrait pour lui. Notons, en passant, qu'à l'école enfantine toutes les leçons revêtant une forme concrète, la lecture avec ses signes conventionnels déplaît, au début du moins, à l'enfant. Comme nous n'avons pas pour le moment le matériel en question, faisons le moins possible de lecture, bornons-nous à lui faire distinguer les sons. Petit à petit, l'enfant aura le sentiment de la nécessité de la lecture et de l'écriture et *manifestera le désir* de savoir lire et écrire.

A ce moment, l'on pourra commencer l'enseignement proprement dit de la lecture, l'enfant, en quelque sorte, le demandant. *Une froebelienne.*

BIBLIOGRAPHIE

Questions d'enseignement[1], par E. Vittoz. Les travaux pédagogiques sont rares chez nous. Les questions scolaires n'ont pas le don de passionner le public, et les membres du corps enseignant sont quasiment les seuls à les étudier avec quelque intérêt. Nous devons savoir gré à M. E Vittoz, professeur à l'Ecole Vinet, d'avoir eu le courage de publier une brochure sur des questions d'enseignement et c'est avec grand plaisir que nous venons la recommander aux lecteurs de l'*Educateur*.

A quel point l'enseignement, tant primaire que secondaire, peut-il revêtir un caractère social? La Suisse a-t-elle fait quelque chose dans ce domaine? Telles sont les questions auxquelles M. Vittoz avait à répondre au Congrès de l'enseignement des sciences sociales, et il l'a fait avec une franchise à laquelle nous ne saurions trop rendre hommage. Les idées originales qui émaillent sa brochure méritent d'être étudiées par tous les instituteurs.

Notre collègue reconnaît, dès l'abord, que l'on s'est peu préoccupé jusqu'ici, dans notre pays, d'un enseignement social. D'ailleurs ce terme de « *social* », comme tous ceux dont on abuse, n'est pas clair et devrait être précisé. Est-ce une nouvelle branche à ajouter à la haie touffue de nos programmes scolaires? «Ce terme ne servirait-il qu'à réunir sous une dénomination commune un certain nombre de branches d'étude figurant déjà dans nos programmes et qui se prêtent particulièrement à la formation de l'être social ? » C'est cette dernière manière de voir

[1] H. Kundig, libraire-éditeur, Genève. En vente à la librairie Payot, 1 fr.

qu'adopte l'auteur des *Questions d'enseignement*. Les parties du plan d'études qui lui semblent se prêter le mieux à l'éducation sociale de nos élèves sont : la morale, la géographie, l'histoire et le civisme.

M. Vittoz a accompagné son rapport d'un certain nombre d'intéressantes remarques qui forment un suggestif cours de méthodologie des branches que nous venons de citer. Chacune d'elles est examinée au point de vue du but à atteindre, de la méthode et de la forme à donner aux leçons. Nous ne pouvons, faute de temps, discuter comme elles le méritent les idées émises, nous nous contenterons d'en signaler quelques-unes à la méditation de nos lecteurs.

La question de l'enseignement de la morale est une de celles qui méritent un examen complet. Tôt ou tard, elle devra faire le sujet des discussions de nos conférences. Après de nombreuses visites dans les classes de Paris, l'auteur des « Questions d'enseignement » ne peut recommander les cours de morale tels qu'ils sont mis en pratique chez nos voisins. Il lui suffit, et nous sommes entièrement d'accord avec lui, que le maître traite chaque année une série de quelques leçons morales, mais surtout qu'il profite de toutes les occasions pour faire pénétrer dans le cœur des enfants des notions claires et précises sur leurs devoirs d'homme et de citoyen.

L'étude de la géographie est peut-être celle qui se prête le mieux à l'enseignement éducatif, à la culture du raisonnement. Elle devra comprendre surtout la géographie physique en faisant un appel incessant à l'esprit d'observation, de raisonnement, de réflexion de nos élèves. Notre collègue a la conviction que ces leçons, pour donner de bons fruits, doivent être plus vivantes, le maître ne se bornant pas à surveiller la récitation d'un manuel mais cherchant à devenir le collaborateur des élèves, leur guide dans l'exploration des pays nouveaux qu'il doivent parcourir... sur la carte. Il s'élève avec raison contre la culture unique de la mémoire dans l'enseignement géographique.

* * *

La question de l'enseignement de l'histoire préoccupe très vivement M. Vittoz. Il y consacre près de la moitié de son mémoire. Il se montre adversaire résolu du cours unique tel qu'il est prévu dans le plan d'étude des écoles primaires. Son idéal est la méthode «des cercles concentriques». Celle-ci est très en faveur en France. Dans un congrès tenu l'année dernière à Bordeaux, nos collègues d'outre-Jura l'ont définitivement adoptée. Le programme d'histoire — des Gaulois à la Révolution — est parcouru chaque année dans tous les degrés, mais avec des détails nouveaux, des considérations plus élevées à mesure que les élèves avancent en âge. M. le professeur de l'école Vinet recommande un procédé concentrique nouveau divisé en trois périodes : 1° Récits bibliographiques. 2° Etude narrative des faits. 3° Etude historique plus complète et plus « philosophique »

Nous voudrions avoir le temps nécessaire pour signaler les avantages et les inconvénients de la méthode concentrique. Sa plus grande utilité — et elle n'est pas négligeable, je l'avoue — est de faciliter les maîtres dans leur tâche. Mais, par la répétition des mêmes faits, l'on enlève tout intérêt à la leçon. Or l'intérêt est le coup de fouet qui excite l'attention de l'élève. M. Vittoz voit un autre avantage dans le procédé qu'il recommande ; il désire mettre chaque sujet à la portée du développement des élèves. Que l'on me permette de faire remarquer qu'il est facile à un instituteur de se mettre au niveau de l'intelligence de ses élèves de 9 à 12 ans en leur parlant ou plutôt en s'entretenant avec eux des Helvêtes et de Diviko, de la reine Berthe et même de la féodalité, s'il sait rendre son enseignement vivant.

Pour l'histoire générale, j'avoue franchement que l'on commence beaucoup trop tôt son étude dans les écoles secondaires et que l'on gaspille un temps précieux à la mémorisation de noms et de dates qui n'ont que peu d'utilité et qui

ne servent en aucune façon au développement intellectuel des élèves. Une simplification du programme est, je crois, chose bien désirable.

L'auteur des « Questions d'enseignement » étudie les différentes formes données aux leçons d'histoire. Il condamne, et avec beaucoup de raison, les cours dictés, les leçons se bornant à la lecture d'un manuel. Il croit possible la pratique de l'enseignement intuitif, de la méthode socratique, surtout avec les élèves les plus âgés. S'efforcer, par des questions bien posées, de faire trouver à l'élève tout ce qui est possible, de lui faire rechercher les causes, les conséquences probables ou possibles de tel ou tel fait, rendre en un mot l'élève attentif, tel est l'idéal auquel on doit tendre.

« Que les enfants soient eux-mêmes toujours *acteurs principaux* dans toutes les opérations auxquelles on les invite — écrit un vieux pédagogue vaudois, Alexandre-César Chavannes, en 1787, dans son *Education intellectuelle* — pour les élever de quelque connaissance acquise à une connaissance nouvelle ». Oui, faisons notre possible pour que nos élèves deviennent les « acteurs principaux » de nos leçons, surtout en histoire.

A propos de l'introduction de la leçon, et de l'exposé de celle-ci, M. Vittoz adresse quelques légères critiques à la méthode herbartienne. Nous nous sentons incapables de discuter la valeur des objections de notre collègue, notre connaissance de la pédagogie scientifique du grand philosophe allemand étant malheureusement trop imparfaite. Les adeptes toujours plus nombreux chez nous du séminaire d'Iéna ont des défenseurs attitrés. A eux de relever le gant. Nous voulons simplement signaler une assertion qui ne nous semble pas exacte.

Comment procèdent les herbartiens, se demande l'auteur du travail que nous analysons? Quel que soit le sujet à traiter, en histoire biblique comme en histoire politique, ils cherchent d'abord à éveiller, à stimuler l'attention des élèves, en les faisant répondre à un nombre de questions bien préparées d'avance, et en les amenant à s'en poser eux-mêmes. Jusqu'ici on ne saurait imaginer mieux. Mais la teneur de ces questions varie relativement peu, et l'on s'éforce de les poser dans un ordre plus ou moins régulier; de tèle sorte que la leçon d'histoire qu'un herbartien strict fera demain, ressemblera singulièrement à cèles de la semaine précédente ou de la semaine suivante [1]. »

Nous tenons à le répéter, nous n'avons pas le droit de parler au nom des herbartiens. Cependant, après avoir assisté à plusieurs leçons données par les partisans de la méthode Herbart-Ziller-Stoy, nous n'avons nullement remarqué ce formalisme exagéré dont on les accuse et qui forcément amènerait, si on l'en croyait, une monotonie désespérante dans leurs classes. Quel est le but de l'introduction à la leçon, principalement visée dans les lignes citées plus haut? Partir d'un fait connu pour amener peu à peu l'élève à découvrir un fait qui lui est inconnu encore. L'introduction se trouve nécessairement liée par ces deux points extrêmes. Elle dépendra donc : 1° De ce que l'élève sait déjà. 2° De la leçon précédemment donnée. 3° De celle que l'on va donner. 4° De la valeur des élèves. Elle ne ressemblera pas à une route rectiligne entourée de murs infranchissables, rendant impossible toute excursion à gauche ou à droite. Mais qu'on prenne garde aux digressions ; elles me font songer à ces sentiers ombreux serpentant à travers prés et bois, mais où l'on s'égare avec grande facilicité.

En ce qui concerne l'histoire nationale, M. Vittoz présente deux critiques parfaitement justifiées auxquelles nous souscrivons sans restrictions. « Dans l'enseignement secondaire les leçons d'histoire nationale sont trop souvent sacrifiées au profit de l'histoire universelle ».

« Quant au degré primaire, on reste confondu en voyant combien peu de

[1] La brochure de M. Vittoz est écrite en tenant compte des réformes adoptées par la Société suisse de la réforme orthographique.

maîtres s'éforcent d'inculquer à leurs élèves, incidemment, à propos d'histoire suisse, quelques notions élémentaires d'histoire générale; combien peu surtout se doutent de la difficulté, de la presque impossibilité où l'on est, de comprendre et de rattacher entre eus certains faits de l'histoire nationale, si l'on n'élargit pas le cadre de son étude... S'il importe de faire une place d'honneur à l'histoire suisse, un grand nombre de faits — et ce ne sont pas les moins importants — ne peuvent être compris qu'en étant placés dans le cadre des événements européens. »

Nous aurions encore une foule de choses intéressantes à signaler dans l'opuscule qui fait l'objet de ces lignes. Mais notre compte rendu s'allonge démesurément et nous nous voyons obligé de nous borner. Nous terminons en citant quelques-unes des conclusions du travail de M. Vittoz.

« 1. Allègement considérable des programmes pour la plupart des branches d'étude, en n'y admettant que le strict nécessaire quant aus connaissances à acquérir, et en y réservant une place plus large aus matières qui se prètent particulièrement à cet enseignement éducatif. »

« 2. Grande indépendance accordée au maître par l'autorité, surtout quant à la méthode d'enseignement, et quant à la manière d'interprèter les programes suivant les dispositions et aptitudes des élèves, ou suivant des circonstances diverses. »

« 3. Nécessité pour le maître de conformer sa manière d'enseigner au but qu'il propose à son enseignement, sans considérations personèles ou autres étrangères à son objet. »

« 4. Mais indépendance sufisante à l'égard des systèmes et méthodes pédagogiques, même de ceus qu'il tient pour les meilleurs. »

« 5. En revanche, nécessité de s'en instruire par une étude et une expérimentation personèles; autrement dit: nécessité de se cultiver au point de vue professionnel en faisant appel, non seulement à ses propres expériences, mais à cèles d'autrui. »

« 6. Caractère essentiellement vivant de l'enseignement, et grande importance donnée à des relations personèles, sinon familières, du moins cordiales et atrayantes, entre maîtres et élèves. »

« 7. Alègement de la tache de l'instituteur, soit par une augmentation de traitement qui lui permète de ne pas consacrer trop de temps et trop de peines à des besognes accessoires, soit par une diminution des heures de classe et des exigences bureaucratiques... »

* * *

Nous recommandons encore une fois la lecture du travail de M. Vittoz à tous ceux qui s'occupent des questions pédagogiques. Ils y trouveront plaisir et profit.

E. Savary.

VARIÉTÉ

Un homme. — Rien n'est plus beau à voir qu'un homme véritable. La plus triste chose qu'on puisse voir est le naufrage moral d'un homme. Le plus beau travail que l'on puisse entreprendre est la formation d'un homme. Nous admirons le génie de l'inventeur, nous honorons l'artiste, nous comblons d'éloges la grandeur militaire, nous applaudissons aux découvertes du savant, nous chantons les louanges du poète ou de l'orateur, nous restons muets d'admiration en présence d'un fondateur d'empires. Mais celui qui forme un homme fait une action plus grande que l'artiste, le savant, le poète ou le fondateur d'empires.

PARTIE PRATIQUE

LEÇON DE CHOSES — BOTANIQUE PRATIQUE

La mauve.

Cette leçon fournira matière à une composition, puis à une dictée.

Introduction. Au cours d'une promenade scolaire, diverses plantes, entre autres des « mauves », ont été cueillies par les élèves, en vue de la leçon de botanique.

Dans un bouquet apporté par une élève se trouvent des branches d'althea.

En prévision de la leçon, le maître a fait apporter par ses élèves des plantes ou des branches fleuries, choisies parmi les espèces utiles, trouvant place dans la « pharmacie scolaire » (voir *Educateur*, 1899), des mauves, par exemple.

Plan de la leçon. — Par une série de questions, *faire trouver* aux élèves les *principaux caractères* de la mauve officinale, puis s'assurer par de nouvelles questions que les enfants sauront, à l'occasion, reconnaître les plantes ressemblant à la mauve, donc les « malvacées » : indiquer très succinctement ce qui différencie les espèces indigènes ; mauves, guimauves, altheas. Indiquer quelques *malvacées étrangères* (ce qui pourra servir de texte à une autre leçon de choses : cotonnier, cacaoyer). *Faire connaître les propriétés* des « malvacées ». Le maître résumera la leçon, la fera suivre d'une composition sur « la mauve » ou sur « les malvacées ». Les compositions achevées, quelques-unes seront lues, séance tenante, à haute voix ; les fautes indiquées par le maître seront corrigées par les élèves eux-mêmes. — Le jour suivant ou dans la semaine, les compositions, toutes revues et corrigées par le maître, seront rendues aux élèves ; puis, les principales fautes d'orthographe et de syntaxe signalées et expliquées, les élèves recopieront leur composition. Ce travail sera suivi d'une dictée orthographique, récapitulation de la leçon de choses et de la leçon de grammaire.

Il va de soi qu'avant le travail de composition, les « mots » qui n'ont pas encore été étudiés ou qui peuvent présenter quelque difficulté aux élèves seront inscrits au tableau noir.

Résumé. — *Mauve officinale :* Plante herbacée ; feuilles arrondies à 5 divisions (lobes) dentées ; fleurs régulières, naissent plusieurs à l'aisselle des feuilles et pourvues d'une enveloppe simulant un calice extérieur (calicule) formé de trois folioles ovales ; corolle régulière à 5 pétales d'un rose violacé, à veines foncées, pétales trois ou quatre fois plus longs que le calice et un peu soudés à la base ; étamines nombreuses (plus de 10) réunies en un tube ou colonne centrale ; styles nombreux ; fruits dressés, disposés circulairement et se séparant à la maturité. — La mauve croît au bord des chemins, sur les décombres, dans les jardins. Elle fleurit de juin en octobre ; les abeilles y font ample provision de pollen.

Propriétés. — Plante adoucissante, émolliente, béchique dans toutes ses parties, la mauve s'emploie pour combattre la toux, les affections de poitrine et surtout les inflammations tant intérieures qu'extérieures ; pour mûrir les abcès. Ses fleurs se récoltent tout l'été, ses branches et ses feuilles en juin et juillet.

Espèces analogues. — La *mauve à feuilles rondes* croît au bord des chemins, plante plus petite, aux fleurs plus pâles, aux fruits renversés — mêmes usages. La *guimauve* (althea officinal), cultivée dans les jardins, a un feuillage gris velouté, une seule fleur à l'aisselle des feuilles. Propriétés très adoucissantes ; s'emploie contre rhumes, catarrhes, maux de gorge, inflammations, brûlures de la peau. De sa racine on retire l'« althéine », qui entre dans la composition de la « pâte de guimauve ». On donne souvent à sucer cette racine aux petits enfants pour favoriser la dentition. Ses fleurs et ses feuilles se récoltent en été ;

ses racines s'arrachent en automne ; après les avoir lavées, on les coupe en morceaux, puis, l'épiderme enlevé, on en forme des chapelets qu'on suspend dans un endroit sec. Tout jardin de campagne devrait posséder quelques plantes de « mauves » et de « guimauves », car non seulement le médecin, mais encore le vétérinaire les emploie fréquemment.

Quelques « malvacées » sont cultivées comme plantes d'ornement : rose trémière, ketnué des jardins, etc.

Dictée. — *La mauve.* — Humble représentante d'une famille qui compte dans son sein la baobab géant, le cotonnier à la bourre soyeuse, le cacaoyer à l'amande amère, je crois aux alentours des villages, dans les jardins comme dans les lieux incultes. Je suis la mauve des champs, cousine de la guimauve adoucissante et des fières roses trémières ; je suis de bonne famille, d'une famille qui ne renferme aucune espèce vénéneuse. Mes fleurs aux pétales d'un rose violacé s'épanouissent aux rayons de l'astre du jour : les abeilles y butinent à l'envi. Je vous demande peu de place dans vos jardins ; ne me méprisez pas ; je ne suis ni éclatante ni parfumée, mais je suis utile et, en échange du coin de terre où vous me laisserez croître, je vous donnerai mes rameaux et mes fleurs : vivifiés par le soleil, leurs sucs bienfaisants guériront rhumes, inflammations et préviendront bien des maux.

M. Métral.

GÉOGRAPHIE LOCALE

La cour.

Il s'agit ici de la cour intérieure qui se trouve entre le bâtiment d'école et le Prieuré.

Les élèves sont sur la terrasse ; ils exécutent un petit exercice d'orientation, qui sert de revision des leçons précédentes. Par où peut-on sortir de la terrasse ? — A l'est et à l'ouest. — N'y a-t-il pas d'autre sortie ? — Ah ! oui, au nord. — Mais non, disent d'autres ; il y a le collège, et par le corridor il est défendu de passer. — Comment ? — Oui, mon papa m'a dit qu'il y avait un écriteau qui indiquait la défense... — Pour les écoliers le passage est naturellement permis. Nous allons nous y engager. Où arriverons-nous ? — Dans la cour. — Avant d'y pénétrer tout à fait nous sommes obligés de marcher à gauche et tout de suite à droite, à cause d'un coude du corridor.

La cour n'a pas la même forme que la terrasse ; elle est moins longue ; elle est presque carrée. Elle n'a pas d'arbres, pas de bancs, comme celle-là ; le sol est pavé La cour est entourée de hautes murailles, de tous les côtés, tandis que la terrasse n'est ainsi enveloppée que d'un côté.

Au nord-est, le Prieuré ; à l'est, la 3e classe ; au sud, les salles des autres classes ; à l'ouest, le mur et la grande porte d'entrée.

Au rez-de-chaussée du Prieuré, nous comptons deux fenêtres, trois portes ; la première de celles-ci mène à la cuisine, au café et à la cave ; par la deuxième, on monte chez l'agent de police, on va au... cachot. Notre voisin, qui avait grapillé des raisins l'année dernière, a dû monter par là, aller devant la Municipatité qui lui a fait payer une amende ; c'est maman qui m'a dit ça. — C'est aussi là que maman est allée avec petite Jeanne pour la faire vacciner. — Quand il y une noce, les époux, avant d'aller à l'église, entrent par cette porte, accompagnés d'un monsieur qui porte un gros livre sous le bras. — Maman m'a conduit une fois là-dedans ; on allait devant des messieurs, et elle disait à l'un d'eux : Monsieur le juge ! on y parlait de notre tuteur. — C'est par des remarques semblables que l'on peut initier ces enfants aux choses administratives de la commune. — La troisième porte conduit à l'école frœbelienne, où nous avons été l'hiver passé et où nous avons eu beaucoup de plaisir. La première et la deuxième ont chacune devant leur seuil un escalier de pierre ; entre elles est une tige de fer

recourbée pour racler les souliers, et, à hauteur d'homme, une lanterne. Au-dessus de la première, il y a trois petites vitres; sur la deuxième, il y en a quatre, mais moins larges, et sur la troisième, trois qui sont plus larges que celles des deux autres. Ces vitres éclairent les corridors quand la porte est fermée.

Au premier étage se trouvent deux grandes fenêtres, plus longues que celles de dessous, au-dessus desquelles elles ne sont pas exactement placées, sauf la première à gauche; elles ont quatre vitres par battant; ceux du plain-pied n'en ont que trois. Au premier étage il y a encore deux autres fenêtres, mais qui n'ont pas la même forme que les premières; celle qui se trouve au-dessus de la porte du milieu est petite, presque carrée, elle est fermée par deux barreaux en long et trois en travers, derrière lesquels on voit une seule vitre. La fenêtre de droite est haute, mais étroite; elle a trois barreaux en long, trois grandes vitres, et on aperçoit un contrevent en fer en dedans; c'est là que se trouvent les archives, de grands livres très vieux et qui ont beaucoup de valeur; la porte et le contrevent de cette chambre sont en fer, pour que le feu n'y puisse pas faire de dégâts en cas d'incendie. Au deuxième étage, quatre fenêtres; les deux premières à gauche se ressemblent, petites, basses, étroites, deux battants à trois petites vitres chacun; la troisième fenêtre est plutôt carrée, trois barreaux verticaux la ferment; la quatrième fenêtre est toute petite, carrée, à un seul barreau; elle se trouve tout près du coin du toit qui recouvre la salle de la troisième classe. Les deux fenêtres du rez-de-chaussée et les deux premières de l'étage ont seules des volets verts; les autres n'en ont point. Autrefois, les fenêtres du Prieuré étaient probablement toutes comme celle de la salle des archives.

Le mur du Prieuré a une teinte rose; ici et là l'on voit des taches grises aux endroits où l'on a fait des réparations. Un tuyau de descente amène les eaux du toit le long de la partie gauche du mur.

En classe, après l'observation complète de ce côté de la cour, on fera comparer celui-ci avec la façade du collège, où les fenêtres sont exactement les unes au-dessus des autres, tandis que celles du Prieuré ne le sont pas; les élèves seront invités à reproduire avec le boulier compteur, par exemple, ou les bâtonnets, la physionomie de chacune de ces façades; ce travail sera reproduit sur l'ardoise.

La longueur de ce côté de la cour sera mesurée au moyen des pas ou des bras étendus.

*
* *

Sur le côté est de la cour se trouve une aile du bâtiment d'école. Au plain-pied est une cave et, dans ce qui fut l'ancienne laiterie, la morgue, où l'on dépose les cadavres de ceux qui, sans famille et domicile dans la commune, y sont morts par accident. Ainsi, un Italien, trouvé mort sur la ligne ferrée, il y a deux ans, fut amené dans cette morgue. La porte en est de côté, et s'ouvre sur une voûte fermée à l'est par une porte en bois. A l'angle, derrière la porte, est une barrière en bois.

La morgue a une fenêtre sans vitre, mais garnie de deux barreaux verticaux et de trois horizontaux.

Au-dessus de la morgue est la troisième classe, qui a deux fenêtres sur la cour; ces croisées ont les deux vitres inférieures en verre dépoli. Au-dessus, les deux fenêtres de l'appartement de Mlle R., institutrice; elles n'ont pas de vitres à verre dépoli; à part cela, elles sont semblables à celles du premier étage et placées exactement au-dessus.

Le mur de cette façade est gris; il n'est pas si haut que celui du Prieuré. Sous la fenêtre de la morgue est un bassin en ciment, sans fontaine; il se trouvait l'an passé au coin nord-ouest de la cour; à côté du bassin, à l'angle du mur de la voûte est une grille qui reçoit les eaux tombant dans la cour au milieu de laquelle est une coulisse ménagée dans le pavé.

Mesurage des longueurs. Dessin de la façade. Revision de ce qui a été observé.

(A suivre.) EUG. MONOD.

HISTOIRE NATIONALE

Rodolphe de Habsbourg.

Préparation abrégée de *l'exposition*.

Comme *introduction*, faire résumer par les élèves la situation en Helvétie au 13me siècle : impuissance de l'empire, domination des grands seigneurs après le démembrement des états zæhringiens. Au nombre des familles seigneuriales qui en héritèrent, celles de Savoie, des Kybourg et des Habsbourg.

C'est de l'un des seigneurs de Habsbourg, le plus puissant, que nous voulons parler.

Faits connus : I. Faire rappeler le souvenir des chevaliers-tyrans Gontran et Radbot qui opprimaient les paysans de l'Argovie au temps de Conrad de Bourgogne. Ce château que construisit Radbot près de Schinznach, à quelque distance de l'emplacement de Vindonissa. Le seigneur dont nous allons parler est un de leurs descendants ; nous le connaissons déjà par ses relations (de quelle nature ?) avec Pierre de Savoie. Rappeler les causes du combat de Chillon.

Faits nouveaux : II. Ce que Rodolphe hérita de ses parents : le manoir paternel, l'Argovie, des fiefs en Brisgau et en Alsace, des droits sur quelques territoires de la Haute-Allemagne.

III. La jeunesse de Rodolphe ; partisan de Frédéric II contre le pape, excommunié ; puis réconciliation avec l'Eglise.

VI. L'anecdote du curé de Lucerne.

V. Relations de Rodolphe avec ses voisins :

a) avec ses sujets, vassaux, artisans et serfs ; il les protège, mais leur fait payer de lourds impôts ;

b) au contraire des autres seigneurs, bonnes relations avec les villes, parce que Rodolphe était comme elles ami de l'ordre et faisait une guerre acharnée aux chevaliers pillards :

c) mais mauvaises relations avec ceux qui craignaient son ambition.

IV. Situation de l'empire après la mort de Frédéric II. L'interrègne, l'anarchie dans le pays. Quel empereur fallait-il ? (énergique ami de l'ordre). Rodolphe est nommé. Récit de son couronnement.

VII. Rodolphe *empereur*, charge non héréditaire ; c'est pourquoi il veut agrandir le domaine propre de sa famille aux dépens de tous ceux qui lui résistent et même de pays demandant à relever de l'empereur Rodolphe, mais non du seigneur de Habsbourg.

Ottokar de Bohême, son concurrent au trône, lui refuse hommage. Rodolphe s'empare de l'Autriche et de la Bohême ; longue et rude guerre dans laquelle les pays de la Haute-Allemagne se rangent sous sa bannière.

VIII. Griefs contre les Bernois : amis de Pierre de Savoie, ils se sont opposés à l'empiètement projeté sur les territoires des Kibourg, ils ne se sont pas fait représenter à son couronnement. Les trois sièges de Berne, leur résultat.

IX. Visées sur les Waldstætten ; fief des Kibourg au commencement du 13me siècle, ils ont obtenu de Frédéric II le droit de ne relever que de l'empire. Ils connaissent Rodolphe et l'apprécient : comme bailli impérial, il a rendu la justice sous le tilleul d'Altorf. Mais ils craignent son ambition comme duc d'Autriche. La question reste en suspens durant sa vie.

X. Enfin terribles représailles contre tous ceux, villes ou seigneurs, qui refusent de le reconnaître comme empereur : l'évêque de Bâle, dont il punit les partisans en leur faisant couper le poing, le comte de Neuchâtel, qui l'avait appelé « coupeur de poings couronné », la Franche-Comté, de tout temps hostile aux Allemands.

XI. Situation de l'empire à la fin du règne de Rodolphe. Sa mort en juillet 1291.

Abstractions a tirer de ce sujet.

Notes. L'exposition ne se borne pas toujours à l'étude pure et simple des faits nouveaux ; elle peut appeler souvent des remarques, même abstraites, qui, pour être comprises, doivent suivre immédiatement l'exposé du fait qui leur a donné lieu. Citons pour ce sujet :

les partis des Guelfes et des Gibelins, tendances de l'un et de l'autre;

la peine de l'excommunication ;

la réponse à cette question : pourquoi les Waldstætten voulaient-ils bien être membre de l'empire, mais non fief de la maison d'Autriche ? et conséquemment :

les avantages attachés à la qualité de ville impériale ou de pays impérial.

Parmi les abstractions qui suivent l'exposé du sujet, nous distinguerons les *exercices* ayant pour but d'approfondir la matière, de combler les lacunes de de l'exposition (on les fait parfois rentrer dans les applications), et les *comparaisons* ou *associations*, devant conduire à l'énoncé d'une idée générale, soit abstraite.

Indiquons quelques exercices à faire oralement :

1. *Résumer en quelques phrases l'histoire de Rodolphe de Habsbourg.* Exemple : Les ancêtres de Rodolphe furent des chevaliers-pillards ; la puissance de sa famille s'accrut considérablement au commencement du 13me siècle. Il fut à 21 ans à la tête de sa maison; il prit parti pour l'empereur Frédéric II contre le pape ; en récompense, son suzerain lui accorda de nombreux fiefs. Rodolphe désirait laisser à ses descendants un grand état. Nommé empereur en 1273, il profita de son accroissement de puissance pour s'emparer de l'Autriche, fit la guerre aux Bernois, aux Romands, et à beaucoup de villes qui lui refusaient obéissance. Il purgea l'empire des chevaliers-brigands et mourut en 1291[1].

2. *Résumé chronologique :* né en 1218, comte d'Argovie en 1239, tentative d'usurpation sur les biens des Kibourg en 1267, empereur en 1273, mort en 1291.

3. Indiquer les villes, pays et seigneurs *amis de Rodolphe* : Fribourg, St-Gall, Zurich. Bâle (depuis son élection) Uri et Schwytz (avec quelque défiance), Frédéric II, la majorité des princes électeurs.

4. *Les ennemis de Rodolphe* : les chevaliers brigands, spécialement les comtes de Regensberg et de Toggenbourg, Pierre de Savoie, Marguerite de Kybourg, Ottokar de Bohême, Berne, Neuchâtel, les pays romands.

Compléter les résumés 3 et 4 en rappelant brièvement de quelle nature furent les relations de Rodolphe avec chacun des pays ou des personnages cités.

5. *Quand Rodolphe est-il venu dans le pays de Vaud ?* En 1267, lors de l'expédition contre Pierre de Savoie ; en 1275, pour l'inauguration de la cathédrale de Lausanne ; en 1283, lors de la prise de Payerne. *(A suivre.)* E. Briod.

GÉOMÉTRIE

Pour les maîtres.

Un de nos lecteurs nous donne connaissance d'un procédé rapide pour trouver la surface du cercle.

Il suffit, dit-il, *de multiplier le carré de la circonférence par 0,08.*

Au prochain numéro nous montrerons sur quelle hypothèse repose cette déclaration ; mais auparavant nous prions les amis de la géométrie de nous faire parvenir la solution, avec ou sans commentaires. U. B.

Une pensée d'Horace Mann. — Nous devrions avoir honte de mourir avant d'avoir fait quelque chose pour l'humanité.

[1] On pourrait reprendre encore d'autres points, *l'excommunication* et le *couronnement*, par exemple. Il va sans dire que le plus ou moins grand développement donné à ces abstractions dépend de l'étude des sujets précédents.

TABLEAU DE RÉCAPITULATION POUR L'ÉTUDE DE L'INSTRUCTION CIVIQUE

	POUVOIR LÉGISLATIF	POUVOIR EXÉCUTIF	POUVOIR JUDICIAIRE
Autorités fédérales.	**Assemblée fédérale,** composée de 2 Chambres : 1° **Conseil national,** 1 député pour 20 000 habitants, élu par le peuple tous les 3 ans, le dernier dimanche d'octobre ; les fractions en sus de 10 000 habitants comptant pour 20 000. Actuellement 52 arrondissements électoraux et 147 députés (Vaud, 3 arrondissements et 12 députés). Peut voter tout citoyen actif (âgé de 20 ans et jouissant de ses droits civiques). Est éligible : tout citoyen actif, *laïque*. 2° **Conseil des Etats.** 2 députés par canton. Dans Unterwald, Bâle et Appenzell, chaque demi-Etat élit un député. Mode d'élection et durée du mandat variant suivant les cantons (Vaud : Grand Conseil, pour un an). Ces conseils ont deux sessions ordinaires : premiers lundis de juin et de décembre. Les 2 Chambres délibèrent séparément et les lois, décrets et arrêtés ne peuvent être rendus que lorsqu'elles sont d'accord. Réunies en *Assemblée fédérale*, elles nomment le Conseil fédéral, le Tribunal fédéral, le Chancelier, le Général en chef et statuent sur les *recours en grâce* et les *conflits de compétence*. Siège : **Berne**.	**Conseil fédéral** *(Gouvernement)*. Composé de 7 membres, élus par l'Assemblée fédérale pour 3 ans, pris dans des cantons différents et rééligibles. Président nommé pour une année et non rééligible Dépenses couvertes par le *produit des douanes*, des *postes et télégraphes* et la *moitié de la taxe militaire*. Budget annuel environ 100 millions dont 35 à 40 pour le militaire. Subdivisé en 7 départements : Politique ou Affaires étrangères ; Intérieur ; Justice et Police ; Militaire ; Finances et Douanes ; Commerce, Industrie et Agriculture ; Postes et Chemins de fer. Siège : **Berne.**	**Tribunal fédéral,** composé de 16 juges et 9 suppléants, élus par l'Assemblée fédérale pour 6 ans. Président pour 2 ans. Est éligible tout citoyen actif. Subdivisé en : 1° *Chambre des poursuites et des faillites :* 3 membres. 2° *Cour criminelle* 3 » 3° *Cour pénale* 5 » 4° *Chambre d'accusation* 3 » 5° *Cour de cassation* 5 » Au criminel siègent les *Jurés fédéraux* élus pour 6 ans : 1 pour 1000 habitants dans la Suisse allemande et française et 1 pour 500 dans la Suisse italienne. Siège : **Lausanne.**
Autorités cantonales (Vaud).	**Grand Conseil**. Elu en assemblée de cercle par le peuple pour 4 ans. 1 député pour 300 électeurs ; les fractions de 150 et au-dessus donnent droit à 1 député (actuellement : 212). Président pour 1 année. Est éligible tout citoyen actif, sauf ceux qui remplissent certaines fonctions d'Etat. Discute les lois et décrets ; nomme les 2 députés au Conseil des Etats, le Conseil d'Etat et le Tribunal cantonal, se fait rendre compte de l'administration cantonale et fédérale, arrête les comptes et fixe le budget (environ 10 millions). 2 sessions ordinaires : premier lundi de mai et deuxième lundi de novembre. On appelle *quorum* la moitié des députés plus 1. Siège : **Lausanne.** **Landsgemeinde** à Uri, Unterwald, Glaris et Appenzell.	**Conseil d'Etat** *(Gouvernement)*. 7 membres élus par le Grand Conseil pour 4 ans. Président pour 1 an. Discutent avec voix consultative au Grand Conseil. Pas plus de 2 par district. Est éligible tout citoyen actif. Fait exécuter les lois et les décrets. A sous ses ordres des fonctionnaires : préfets, receveurs, voyers, conservateurs des droits réels immobiliers, forestiers, inspecteurs, etc. Subdivisé en 7 départements : Justice et Police ; Instruction publique et Cultes ; Intérieur ; Agriculture et Commerce ; Militaire ; Travaux publics ; Finances. Siège : **Lausanne**.	**Tribunal cantonal**. 9 membres et 4 suppléants. Un juge d'instruction qui surveille et dirige les enquêtes ; élus par le Grand Conseil pour 4 ans. Siège : **Lausanne.** **Tribunaux de districts**. Un président et 4 juges élus par le Tribunal cantonal pour 4 ans. Subdivisés en : 1° *Tribunal civil*. Président et 4 juges ; 2° *Tribunal criminel*. Président, 2 juges et jury de 9 membres. 3° *Tribunal de police*. Président et 2 juges. **Justice de paix,** dans chaque cercle ; composée du Juge de Paix et de 4 assesseurs nommés pour 4 ans par le Tribunal cantonal. Cercles de Granges, des Ormonts et de Rougemont divisés en 2 sections avec 9 assesseurs.
Autorités communales (Vaud).	**Conseil général** dans les communes de moins de 800 habitants. **Conseil communal** (plus de 800 habitants). Composé de 45 à 100 membres, élus pour 4 ans par l'**Assemblée de commune**. Le Conseil général et le Conseil communal contrôlent la gestion de la Municipalité, arrêtent les comptes, autorisent les dépenses, etc.	**Municipalité**. 3 à 9 membres, dont 1 *syndic*, choisis parmi les membres de l'Assemblée de commune ; nommés pour 4 ans par l'Assemblée de commune ou le Conseil communal (commune de plus de 800 h.). Administre les biens de la commune et la bourse des pauvres. Peut être divisée en *sections* ou *directions*. L'exécution des lois, décrets et arrêtés est spécialement du ressort du syndic.	**Municipalité et Syndic.** S'occupent de la police locale. (Délits ou contraventions). Compétence de fr. 12. Le Syndic a certaines attributions en matière pénale : prévient le Juge de Paix, fait arrêter le prévenu en cas de flagrant délit, etc.

Gymnastique pour jeunes filles. *(Suite.)*

Pour revenir à notre programme de deuxième année que nous avions interrompu à propos des engins, nous prendrons maintenant les *sauts*. Ce n'est pas encore avec nos petites élèves que nous décomposerons l'étude du saut par des exercices de flexion des jambes sur la pointe des pieds, d'abord lentement, puis rapidement, et par des sauts sur place en cinq temps. Nous laisserons ce travail méthodique pour les classes suivantes et nous chercherons à obtenir de la légèreté et de la souplesse dans des sauts variés, présentés comme jeux, en montrant souvent à nos fillettes comment on doit retomber sans bruit sur la pointe des pieds, les jambes fléchies, genoux en dehors, le corps droit, les mains libres et non placées sur les hanches, enfin le saut tel qu'on doit le donner dans la vie pratique, si l'on a à sauter d'un meuble à terre, à franchir un espace, etc. L'étude des sauts donnée ainsi sous forme récréative plaira à de jeunes élèves et les assouplira mieux au début que des exercices détaillés lentement.

Ce sont les sauts, dans la réforme de notre enseignement de gymnastique qui nous ont donné le plus de peine et sont restés le plus longtemps à l'état d'infériorité sur les autres exercices. Nous avons reconnu que la préparation insuffisante dans les premières classes et le caractère peu vivant, peu joyeux qu'ils avaient en général, en étaient les causes. Cependant, sans l'exagérer, cet exercice est excellent pour nos jeunes filles dont il développe la force des reins. Pratiquons-le davantage et faisons, ainsi que le veut la méthode, qu'il arrive à la fin de chaque leçon comme le maximum d'action et d'entrain. Nous n'obtiendrons jamais (et nous ne devons pas même y tendre) des résultats parallèles chez les élèves des deux sexes ; cependant, nous avons été étonnée des travaux faits en Suède dans la classe de dames de l'Institut royal où les sauts sont très exercés.

Nous avons déjà conseillé, pour la deuxième année, à propos des exercices d'ordre, de faire les changements de rang de front en rang de flanc et vice-versa par de petits sauts légers ; nous mentionnerons encore les sauts et sautillements qui se font à la fin ou dans le courant des rondes. (Rondin picotin, etc.). Il nous revient une ronde populaire que les enfants gâchent, la voici :

Aux oignons, à bon marché !
Quatre et quatre sont les derniers.
Prenez les beaux,
Mademoiselle, tournez le dos.

Sur le dernier mot, toutes ensemble doivent évoluer un demi-tour par un saut et la ronde recommence dans la nouvelle position. Eh bien! ces jeux sont autant d'occasions d'exiger un saut donné avec vie et dans de bonnes conditions de légèreté. La marche à cloche-pied pourra être travaillée et le jeu suivant sera pris :

Le loup boiteux. — Les enfants sont en cercle, l'une d'elles (le loup) est au milieu. Un dialogue s'engage :

Loup, es-tu chez toi ?
Oui, je suis dans les bois.
Loup, es-tu bien heureux ?
Non, car je suis boiteux.

Alors les enfants se dispersent et le loup, sur une jambe, un mouchoir à la main se met à leur poursuite. Il lui est permis de sautiller alternativement sur l'une et l'autre jambe. L'enfant frappé devient loup. Si le loup a menti et se sert de ses deux pieds, il est chassé à coup de mouchoirs et le cercle se reforme autour de lui.

Le jeu de la corde à sauter, commencé en première année, sera repris plus soigneusement. Il peut débuter par une étude préparatoire, car il n'est pas rare de rencontrer des enfants ne sachant pas sauter en mesure et sans précipitation. Les enfants en cercle sauteront avec ensemble le nombre de coups indiqué et établi progressivement (ne pas dépasser 10) avec ou sans mouvements imitatifs des bras ; le même exercice sera répété, les enfants deux à deux se tenant par

une ou par les deux mains. L'exercice bien préparé sera pris ensuite avec la corde.

Demandez aux fillettes comment elles jouent « à la salade », c'est tout simplement un saut latéral, alternativement à gauche et à droite, sur la corde.

Enfin, on exercera le saut à la file par dessus la corde. Au début, pour obtenir de l'ordre et surveiller mieux le travail (sauter sans raideur, jambes fléchies, regarder en avant le corps droit, bras pendants) l'attitude de départ et l'attitude finale (position normale) il sera bien que la maîtresse donne le commandement : *Saut !* pour chaque enfant. A ce mot, celle qui va sauter et celle qui vient de sauter quittent leur place devant la corde. Le travail doit être dirigé vivement et l'on essaiera plus tard le saut à la file sans commandement qui exige beaucoup de discipline. Ce genre de saut pourra être fait également après la course sur les bancs et par-dessus deux lignes tracées sur le sol ; celles-ci, à la suite d'une leçon de choses, pourront représenter un ruisseau à franchir.

Avec les bancs, nous aurons encore le saut facial, mains à l'appui sur le banc. (Manuel, fig. 144). Nous n'allongerons pas davantage cette liste que la maîtresse ingénieuse complètera au cours de son enseignement.

Marches. — La marche au pas, le départ et l'arrêt vont être étudiés ; mais puisque ce travail, comme tout autre, se fera progressivement, il ne présentera jamais rien de trop difficile ou d'ennuyeux. Les enfants en cercle autour de la maîtresse apprendront à distinguer facilement le pied droit et le pied gauche ; en imitant l'horloge, par exemple, elles donneront du pied indiqué et avec mesure un certain nombre de coups (frapper de la pointe, jambe tendue, mains hanches pour que la partie supérieure du corps conserve mieux une tenue correcte). Après cela, elles seront habituées pour l'exécution de frappements de mains ou de pas sur place aux commandements de départ : *(En avant)* — *Marche ! !* et d'arrêt : *Division — halte ! !* Enfin viendra la marche ordinaire avec départ accentué du pied gauche, lequel par un frappement de la semelle entraînera pour une marche rapide et légère mieux que ces pas sur place précédant une marche trop souvent lente et par conséquent lourde.

D'abord sur un rang, plus tard deux à deux et se tenant au début (à bras, mains prises, mains chaîne, etc.) les élèves feront le tour de la salle en dessinant le contour aussi bien que possible, puis apprendront à former un cercle. Dans la marche ordinaire, les chants, et il y en a beaucoup, aideront à l'étude du rythme qu'on pourra faire marquer également par des frappement de mains ou de pieds. Le changement de marche sur deux rangs en marche, sur un rang, sera étudié la division étant en arrêt ; ce sont les élèves du premier rang qui se placent devant leurs camarades. Les contremarches seront soigneusement exécutées.

Le pas de côté, à gauche et à droite alternativement, les enfants en cercle, sera pris lentement d'abord, puis rapidement ; ce dernier, souvent utilisé dans les rondes, doit être gracieux.

La course sera exercée avec légèreté et mesure, les bras fléchis, la tête haute. L'étude du changement de pas sera méthodique pour être à la portée de toutes les élèves ; la maîtresse ne l'entreprendra que dans le second semestre, alors que les enfants sont habituées à travailler avec ordre et ensemble. Nous en donnons ici la progression en recommandant d'en faire des exercices peu longs mais fréquents. Que nous mettions beaucoup de temps pour arriver au résultat, cela importe peu, pourvu que toutes y arrivent en même temps !

a) Pas rompu gauche en avant (appelé aussi pas porté). Compter 2 temps. A *un ! !* poser le pied gauche en avant, la cheville bien tendue ; à *deux ! !* ramener le pied droit à côté du gauche, à angle droit.

b) Pas rompu droit (2 temps).

c) Pas rompu gauche et droit alternativement (4 temps).

Pour égayer cette étude, les enfants pourront l'accompagner de la petite mélodie suivante. Le pas et la musique devront aller bien en mesure. Ceci chanté une fois, les enfants reprendront la marche ordinaire afin que cet exercice, qui réclame d'eux une certaine attention, ne les fatigue pas.

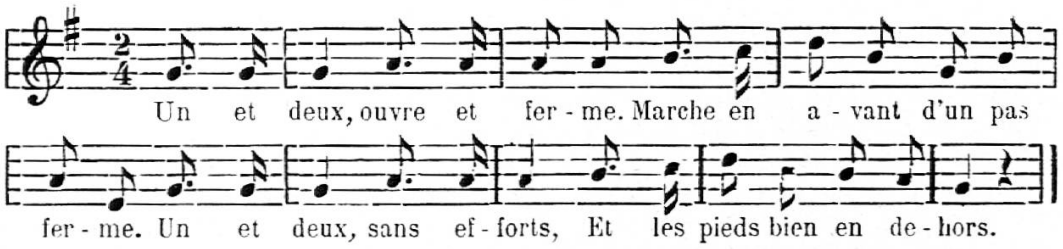

d) Deuxième pas rompu gauche en avant (2 temps). Dans sa seconde forme, le pas rompu est exécuté ainsi : à *un ! !* le pied gauche est porté en avant ; à *deux ! !* l'arc intérieur du pied droit vient se placer contre le talon gauche.

e) Même pas rompu droit (2 temps).

f) Même pas rompu gauche et droit alternativement (4 temps).

g) Même pas rompu, deux fois gauche, deux fois droit alternativement. (Compter 4 temps pour chaque pied).

h) Même pas rompu, 1 fois $^1/_2$ gauche, 1 fois $^1/_2$ droit alternativement. (Compter 3 temps pour chaque pied et laisser la mesure en suspens pour le 4me temps).

i) Accélérer le pas précédent.

Avec le changement de pas, nous commencerons à initier nos fillettes à la danse. Le pas de polka sera pris avec des airs populaires. (Mademoiselle, voulez-vous danser ? la musique va commencer ; Marie, trempe ton pain, etc.) ou avec des mélodies courtes et faciles ; nous en donnons deux ici, prises comme la précédente, dans « La gymnastique du premier âge » de Jules Guillaume. Et, pour les ravir, de temps à autre, un petit bal sera organisé, les enfants faisant les frais de la musique avec les petites ritournelles.

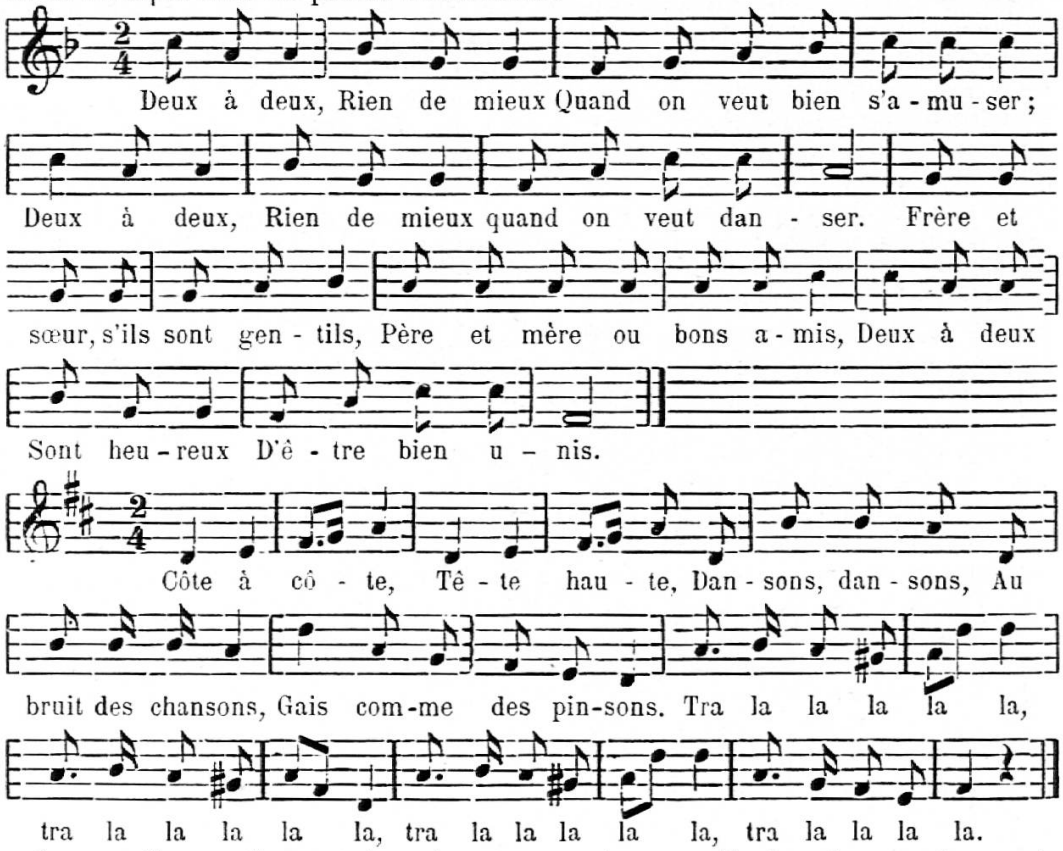

La première partie peut être chantée avec le pas ordinaire, la seconde avec le pas de polka, afin d'étudier le passage de l'un à l'autre. *(A suivre.)* J. B.

AVIS

Les abonnés étrangers qui n'ont pas encore acquitté leur abonnement pour 1901 sont priés de le faire sans délai.

LA GÉRANCE DE L'ÉDUCATEUR

VAUD

Instruction publique et Cultes.

SERVICE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

NOMINATIONS

Dans la séance du 26 juillet, le Conseil d'Etat a nommé :

Pasteur de la paroisse de Chexbres-Puidoux, M. James Siordet, actuellement pasteur à Bex ;

Maître de sciences à l'écoles secondaire de Cossonay, M. Paul Huber, à Goumœns-la-Ville, à titre provisoire et pour une année.

Service de l'instruction publique.

ECOLES PRIMAIRES

PLACES AU CONCOURS

RÉGENTS. — **Montreux (Vernex).** Une place de régent est au concours. Fonctions légales. Traitement : fr. 2300 par an pour toutes choses. 13 août prochain, à 6 heures du soir. — **Goumœns-la-Ville.** Fr. 1500, 20 août, à 6 heures.

NOMINATIONS

RÉGENTS — MM. Oyon, Henri, à Chabrey ; Guibert, Henri, à Dully-Bursinel ; Boand, Henri, à Vers-chez-les-Blanc sur Lausanne.

RÉGENTES. — Mlles Cevey, Marthe, à Mont-le-Grand ; Hofstetter, Emma, à Rolle ; Grin, Sylvie-Anna, à Bière ; Mme Brocard, Léonie, à Prise-Perrier (Ste-Croix); Mlles Sudheimer, Emma, à Martherenges ; Corthésy Frida, à Lausanne.

Maîtresse d'école enfantine. — Mlle Bovey, Hélène, à Coppet.

Allemand-français.

Un instituteur de l'école primaire supérieure à Coire désire placer son fils, âgé de dix-huit ans, pour se perfectionner dans la langue française, dans une bonne famille de la Suisse romande, en échange d'un fils ou d'une jeune fille qui voudrait apprendre l'allemand. On donnerait la préférence à une famille d'instituteur ou de professeur. Coire est la ville de la Suisse où l'on parle le meilleur allemand. Cours préparatoire à l'école de la ville. Pour des renseignements ultérieurs, s'adresser à **Haasenstein & Vogler, à Coire**, sous chiffre **H. 1591 Ch.**

ÉPARGNE SCOLAIRE

La **Caisse mutuelle pour l'Épargne**, 8, rue du Stand, **Genève**, fournit gratuitement tous les renseignement pour organiser l'**Epargne scolaire.**

AVIS AUX PROMENEURS

ALLONS A MORAT !

ville pittoresque par ses arcades et remparts; campagne luxuriante et agréable, lac: vue des Alpes et du Jura ; promenades en bateau à vapeur ou en bateau moteur élégant, prêt sur commande ; voies ferrées en tous sens. H 2582 F

Spécialité de Chemises

Grand choix de chemises blanches et couleurs en tous genres.
Chemises flanelle, chemises Jæger, etc., etc.

CONFECTION SUR MESURE

CHEZ

CONSTANT GACHET, AUBONNE

Dictionnaire Larousse

dont 4 volumes reliés, à céder pour cause de départ. Prix 170 fr. S'adresser, sous chiffre F 9275 L, à l'agence de publicité **Haasenstein & Vogler, Lausanne**

CHIQUE

qui désire employer une excellente

Gomme à effacer

DOIT ACHETER LE

Pimmgumm

GOMME FÉDÉRALE

patenté

OF 6679

FABRIQUE ET MAGASIN DE CERCUEILS

CH. CHEVALLAZ

Terreaux, 4, **LAUSANNE** — R. de l'Hôpital, 22, **NEUCHATEL**

COURONNES MORTUAIRES

Transports funèbres pour tous pays. — Cercueils de tous prix, du plus simple au plus riche, expédiés sur demande télégraphique :

Chevallaz Cercueils, Lausanne.

Les machines à coudre

SINGER

qui ont obtenu à l'Exposition de Paris 1900 le

GRAND PRIX

la plus haute récompense

se répartissent actuellement en plus de 900 différentes variétés

applicables à la famille ou à l'industrie

Paiements par termes. — Escompte au comptant.
Garantie sur facture.

COMPAGNIE "SINGER,,

Seules maisons pour la Suisse romande :

GENÈVE, rue du Marché, 13.

Bienne, Kanalgasse, 8.
Ch.-d.-Fonds, r. Léop.-Robert, 37.
Delémont, avenue de la Gare.
Fribourg, rue de Lausanne, 144.
Lausanne, Casino-Théâtre.
Martigny, maison de la Poste.
Montreux, vis-à-vis Hôtel suisse.
Neuchâtel, place du Marché, 2.
Nyon, rue Neuve, 2.
Vevey, rue du Lac, 15.

Yverdon, vis-à-vis Pont-Gleyre.

MANUFACTURE GÉNÉRALE D'INSTRUMENTS DE MUSIQU

Guitares depuis 10 francs. **Mandolines** depuis 16 francs. **Zithers** en tous genres.

VIOLONS, etc., anciens et modernes.

INSTRUMENTS A VENT EN CUIVRE ET EN BO

de qualité supérieure garantie

à des prix défiant toute concurrence.

ECHANGE - LOCATION - ACHAT

Instruments d'occasion à très bon marché.

ACCESSOIRES EN TOUS GENRES

CORDES HARMONIQUES DE QUALITÉ EXTRA

Immense choix de musique. — Instruments.

Réparations exécutées très soigneusement à des prix modérés dans nos propres ateliers.

SPÉCIALITÉ : ACCORDÉONS ET HARMONICAS A BOUCHE

FŒTISCH FRÈRES

Maison de confiance fondée en 1804. Grande renommée et nombreuses références.

LAUSANNE

Rue de Bourg, 35 — 35, Rue de Bourg.

Succursale à VEVEY

Lausanne. — Imprimerie Ch. Viret-Genton.

DIEU HUMANITÉ PATRIE

XXXVIIme ANNÉE — Nos 33-34. LAUSANNE — 24 août 1901.

L'ÉDUCATEUR

(·ÉDUCATEUR·ET·ÉCOLE·REUNIS·)

ORGANE
DE LA
SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE DE LA SUISSE ROMANDE
paraissant tous les samedis.

RÉDACTEUR EN CHEF :
FRANÇOIS GUEX, Directeur des Ecoles normales, Lausanne.

Rédacteur de la partie pratique :
U. BRIOD, maître à l'Ecole d'application annexée aux écoles normales vaudoises.

Gérant : Abonnements et Annonces.
MARIUS PERRIN, adjoint, La Gaîté, Lausanne.

COMITÉ DE RÉDACTION :
JURA BERNOIS : **H. Gobat**, inspecteur scolaire, Delémont.
GENÈVE : **W. Rosier**, professeur.
NEUCHATEL : **C. Hintenlang**, instituteur, Noiraigue.
FRIBOURG : **A. Perriard**, inspecteur scolaire, Belfaux.
VALAIS : **U. Gailland**, inst., St-Barthélemy.
VAUD : **E. Savary**, instituteur Chalet-à-Gobet.

PRIX de l'abonnement :
Suisse, 5 fr.
Etranger, fr. 7,50.

On peut s'abonner et remettre les annonces :
Librairie PAYOT & Ce
Lausanne.

Tout ouvrage dont l'ÉDUCATEUR recevra deux exemplaires aura droit à une annonce ou à un compte-rendu, s'il y a lieu. — Prix des annonces : 30 centimes la ligne.

SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

Comité central.

Genève.

MM. **Baatard,** Lucien, prof., Genève.
Rosier, William, prof., Genève.
Grosgurin, L., inst., Genève.
Pesson, Ch., inst. Genève.

Jura Bernois.

MM. **Fromaigeat,** L., inst., Saignelégier.
Mercerat, E., inst. Sonvillier.
Duvoisin, H., direct., Delémont.
Schaller, G., direct., Porrentruy.
Gylam, A., inspecteur, Corgémont.
Baumgartner, A., inst., Bienne.

Neuchâtel.

MM. **Thiébaud,** A., inst., Locle.
Grandjean, A., inst., Locle.
Brandt, W., inst., Neuchâtel.

Fribourg.

M **Genoud,** Léon, directeur, Fribourg.

Valais.

MM. **Michaud,** Alp., inst., Bagnes.
Blanchut, F., inst., Collonges

Vaud.

MM. **Cloux,** F., Essertines.
Dériaz, J., Dizy.
Cornamusaz, F., Trey.
Rochat, P., Yverdon.
Jayet, L., Lausanne.
Visinand, L., Lausanne.
Faillettaz, G., Gimel.
Briod, E., Fey.
Martin, H., Lausanne.
Magnin, J., Préverenges

Suisse allemande.

M. **Fritschi,** Fr., président du *Schweiz. Lehrerverein,* Zurich.

Tessin : M. Nizzola.

Bureau de la Société pédagogique romande.

MM. **Ruchet,** Marc, conseiller fédéral, prés. honoraire, Berne.
Decoppet, C., Conseiller d'Etat, Lausanne.
Burdet, L., instituteur, vice-président, Lutry.

MM. **Perrin,** Marius, adjoint, trésorier, Lausanne.
Sonnay, adjoint, secrétaire, Lausanne.

“LA SUISSE”

Société d'assurances sur la vie.

FONDÉE EN 1858

Siège social: Lausanne, Rue du Midi, 2

Assurances sur la vie d'après toutes les combinaisons. Rentes viagères. Assuran sur la vie combinée avec l'assurance contre les accidents. En vertu de cette cor binaison, l'assuré qui renonce à participer aux bénéfices de « La Suisse » reçoit *sa augmentation de primes* une police individuelle d'assurances contre les acciden auprès de la compagnie « Le Soleil » Sécurité générale.

Assurance combinée à effets multiples.

Cette combinaison *toute nouvelle* garantit à l'assuré un capital payable à s décès s'il survient avant un certain âge fixé dans la police, et s'il atteint cet âge faculté d'opter entre différentes alternatives prévues dans le contrat et combiné l'une avec l'autre : conserver une assurance au décès, toucher une certaine somn au comptant ou être mis au bénéfice d'une rente viagère. Cette combinaison a grand avantage de permettre à l'assuré d'attendre l'échéance de son contrat po se déterminer, à ce moment, sur la façon dont il entend retirer le bénéfice de s économies.

Pour renseignements, prospectus, etc, s'adresser au siège social à Lausanne, r du Midi, 2, ou à MM. les agents dans toutes les localités importantes.

Librairie Payot & Cie, Lausanne.

Vient de paraître:

Bædecker Suisse, Edition 1901 . . . . . 10.70
Bædecker Schweiz, » **1901** 10.70
Bædecker Switzerland, Edition 1901 . . . . . 10.70
Le lac Léman. Guide accompagné de 12 cartes postales illustrées . . 1.25
Der Genfersee. Kleine Führer für Einheimische und Fremde Mit 12 Ausichtspostkarten in Lichtdruck 1.25
Souvenirs d'un alpiniste, par E. Javelle. Avec une notice biographique et littéraire, par Eug. Rambert. 3.50
Grand guide du Valais pittoresque et illustré, par Jules Monot . . 2.50
Guide pratique de l'ascensionniste sur les montagnes qui entourent le lac de Genève par Ch. Schaub et M. Briquet 3.50
Guide des Ormonts. Ormont-dessus. — Le Sépey. — La Comballaz, par E. Busset et E. de la Harpe. Avec illustrations . . . . . 2.—
Le Mont-Blanc. Ascensions d'hiver et d'été. Etudes dans la haute montagne par Paul Gussfeldt. Avec illustrations . . . . . 4.—
Cartes Dufour, Siegfried, Leuzinger, Mullhaupt et autres.

OUVRAGES
à l'usage des promeneurs et des excursionnistes.

Atlas de poche des plantes des champs, des prairies et des bois. Texte par R. Siélain. 3 séries cart. toile 6.50
Flore coloriée de poche à l'usage du touriste dans les montagnes (Suisse, Savoie, Dauphiné, Pyrénées, Auvergne, Jura, Vosges), par H. Correvon, cart. toile 6.50
Atlas de poche des oiseaux de France, Belgique et Suisse. Texte par le baron L. d'Hamonville, 3 séries cart. toile 6.50
Atlas de poche des insectes de France utiles et nuisibles. Texte par E. Dougé, cart. toile 6.50
Atlas de poche des papillons de France, Suisse et Belgique, par le Dr Paul Girod, cart. toile 6.50
Petit atlas de poche des champignons de France comestibles et vénéneux les plus répandus. Texte par Paul Durnée, cart. toile . . . . . 4.—
Atlas de poche des poissons des eaux douces de France, Belgique et Suisse romande. Texte par C. Roveret-Wattel, cart. toile 6.50
Chaque volume est illustré de nombreuses planches coloriées et noires.

Rentrées des classes : Collège cantonal, Gymnase classique, Ecole Villamont, Ecole Vinet, **année scolaire 1901-1902.** Les programmes de ces établissements sont en distribution à la librairie PAYOT & Cie.

LA PAPETERIE DE BIBERIST

(CANTON DE SOLEURE)
recommande ses

Papiers à dessin pour écoles

très appréciés et lesquels sont en magasin dans différents formats et qualités.

Echantillons à disposition.

Ne sont pas livrés directement, mais seulement par les papeteries.

PROBLÈMES D'ARITHMÉTIQUE

par A. Corbaz

pour enfants de 7 à 13 ans, 3 séries cartonnées de 2 années d'étud

Calcul écrit (3200 questions)		**Calcul oral** (3700 questions)	
1re série, *Livre de l'élève.* . . .	—.70	1re série.	—
2e » » . . .	—.90	2e »	—
3e » » . . .	1.20	3e »	—

Livre du maître (Calcul écrit, calcul oral et solutions).
1re série, 1.— ; 2e série, 1.40 ; 3e série, 1.80.

Cours de Langue allemande

par A. Lescaze

Maître d'allemand au Collège de Genève.

Premières leçons intuitives d'allemand . . . . . —
Manuel pratique de langue allemande, 1re partie 1
» » » 2e » 2
Lehrbuch für den Unterricht in der deutschen Sprache, auf grundlage der Anschauung. 3

Ouvrages adoptés par le Département de l'Instruction publique du can de Genève et par plusieurs écoles des cantons de Vaud, Fribourg et N châtel.

TECHNICUM DE LA SUISSE OCCIDENTALI

à Bienne.

Mise au concours de la place d'un

Maître pour l'enseignement des mathématiques et des langues.

Entrée en fonctions le 30 septembre 1901

Le postulant doit posséder un **brevet de maître secondaire,** sa enseigner l'allemand et le français et, en dehors de ces deux langues, l'arith tique, l'algèbre élémentaire et la géométrie. Salaire : fr. 3,500 pour commen

Les offres, avec certificats d'études et renseignements sur l'activité d'ensei ment jusqu'à ce jour, sont à adresser jusqu'au 20 août 1901 à M. **Aug WEBER,** vice-président de la commission du Technicum de Bienne. B

VAUD

Le Musée scolaire cantona

(Bâtiment de l'Ecole normale, 3e et 4e étages)

sera ouvert gratuitement au public **à partir du 1er septembre procha** les mercredi et samedi après-midi, de 2 à 5 heures.

Toute personne qui désirera le visiter en dehors de ces heures-là pourra le en s'adressant au concierge de l'Ecole normale.